



**PROCÈS-VERBAL N° 19
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY
DU 15 DÉCEMBRE 2025**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 18 du 27 octobre 2025
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Informations des délégués du Conseil Communal dans les organismes intercommunaux
7. Préavis municipal n° 10/2025 relatif à la modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)
 - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
 - b. Discussion
 - c. Décision
8. Préavis municipal n° 11/2025 relatif au budget 2026
 - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
 - b. Discussion
 - c. Décision
9. Préavis municipal n° 12/2025 relatif à une demande de dépassements de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025
 - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
 - b. Discussion
 - c. Décision
10. Préavis municipal n° 13/2025 relatif au prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh sur l'ensemble du territoire communal
 - a. Rapport de la commission de gestion et des finances
 - b. Discussion
 - c. Décision
11. Propositions individuelles
12. Divers

A 19h35, Mme Nathalie Fragnière, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à toute l'assemblée et indique que chacune et chacun est cordialement convié à l'apéritif de fin d'année prévu en fin de séance. Elle rappelle que, durant les séances, il est interdit au public de prendre la parole ou de communiquer avec les conseillers communaux et que les propos irrespectueux ou inappropriés n'y ont pas leur place. La parole est ensuite donnée à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

1) Appel

Excusés : Mmes Tania Dévaud et Myriam Favre et MM. Pierre-Alain Dévaud, Alain Favre et Andreas Silvestri.
Absents : MM. David Favre, Vincent Favre et Serge Martin.
Présents : 25 conseillères et conseillers

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Accepté sans modification.

3) Adoption du procès-verbal n° 18 du 27 octobre 2025

Accepté sans modification.

La Présidente profite de ce point afin de remercier la secrétaire qui effectue sa dernière séance à ce poste et lui offre une gentille attention.

4) Communications du bureau

Mme Nathalie Fragnière informe des points suivants :

- Une nouvelle secrétaire commencera en janvier 2026. Elle ne pouvait pas être présente ce soir pour des raisons familiales et sera présentée lors de la prochaine séance.
- Pour les personnes qui n'ont pas encore donné leur décompte pour les vacances, un ultime délai est fixé au mercredi 17 décembre.

5) Communications municipales

Mme Vilma Pirrello :

- Mots à l'intention de l'assemblée :

Ce dernier Conseil clôt une année dense tant sur le plan local, national et international et ouvre une nouvelle période électorale. Dans le monde, l'année a été marquée par des défis importants, mais aussi par des élans de solidarité et d'engagement. Les collectivités publiques doivent aujourd'hui composer avec des contraintes croissantes. A l'image du Canton et de la Confédération, notre commune est confrontée à des défis budgétaires. Ces réalités financières nous obligent à faire des choix et demandent parfois des efforts et des sacrifices aux citoyennes et citoyens de notre village. La Municipalité en est pleinement consciente et vous remercie pour votre compréhension. Malgré cela, notre village continue d'avancer. L'année écoulée n'a pas toujours été simple et le dialogue, comme la confiance, ont parfois été mis à l'épreuve. Ces moments font partie de la vie démocratique locale et rappellent l'importance de l'écoute, du respect mutuel et de la recherche de solutions communes même lorsque les avis divergent. C'est avec lucidité et sens des responsabilités que les autorités, les collaboratrices et collaborateurs de l'administration, les associations et la population poursuivent leurs engagements pour le bien de la commune. Les enseignements tirés de cette année doivent permettre d'aborder l'avenir avec plus de sérénité et de cohésion. L'année 2026 s'ouvrira avec des élections, moment essentiel de la vie démocratique, qui offrira à chacune et chacun l'opportunité de participer activement à l'avenir de notre commune.

Elle conclut en souhaitant à toutes et tous les meilleurs vœux de la part de la Municipalité ; des belles fêtes de fin d'année ainsi qu'une nouvelle année placée sous le signe de la santé, du respect et de l'engagement citoyen. Elle remercie également M. Lucien Coronatto qui a offert le vin de l'apéritif qui suivra la séance.

- Elections communales 2026 :

La séance d'information à la population a eu lieu la semaine précédente et seulement 17 personnes y ont pris part.

Des changements ont été apportés par rapport aux élections qui ont eu lieu en 2021 et cela amène quelques complications.

Pour les personnes qui souhaitent se présenter au Conseil communal, des dossiers d'inscription sont disponibles au greffe. Il y a un explicatif sur la manière de les compléter car ils comprennent plusieurs pages. Soit les candidats peuvent s'inscrire seuls ou soit nommer une liste avec plusieurs personnes. Dans tous les cas, les listes doivent être parrainées par 3 personnes qui ont qualité d'électeurs. Si c'est une liste avec plusieurs noms, il faut une personne de référence et un éventuel suppléant. Les dossiers complets sont à retourner au greffe du 05 au 12 janvier 2026 à midi, dernier délai. Un tirage au sort sera effectué à 12 heures 30 en présence du bureau du Conseil communal pour déterminer l'ordre des listes.

Mme Sonia Barbosa, Secrétaire du greffe municipal, précise que si plusieurs personnes se mettent sur une liste, leur ordre est déterminé par les personnes qui s'y inscrivent.

M. Giuseppe Greco :

➤ Ecopoint :

Ce dernier sera implanté sur le parking de l'administration communale, à côté de la place de parc du bus postal. La Municipalité a essayé de centraliser au mieux en fonction des terrains communaux à disposition et de la place nécessaire à la logistique. Un ramassage sera effectué chaque semaine. Il y aura également une cloche pour le verre et Texaid pour les habits.

➤ Inondation de la buvette du foot :

Le 1^{er} novembre 2025, à la suite des intempéries, la buvette du foot a subi une inondation. Les pompiers sont intervenus. Il remercie la concierge, Mme Christine Favre, qui a effectué un travail considérable pour tout remettre en état.

➤ Halles :

Il souhaite informer que les halles pourront ponctuellement être mises à disposition des citoyens de la commune en cas de besoin afin d'y partager temporairement un peu d'espace. Il précise toutefois que ces halles sont destinées en priorité au stationnement et à l'utilisation du nouveau tracteur communal ainsi que de celui de M. Philippe Brillet, employé communal.

M. Jean Claude Machoud :

➤ Réseau d'eau :

Un contrôle des vannes et des bornes hydrantes a été effectué. Sur 14 bornes hydrantes contrôlées, 5 sont en bon état, les autres ont des légers défauts dont 2 qu'il va falloir changer. Par rapport aux vannes, il y en a 12 sur 26 en bon état, 6 sont indiquées sur le plan mais sont introuvables, il va donc faire en sorte de les retrouver. Il y a quelques travaux à faire, mais rien d'important. Ces contrôles devraient obligatoirement être faits chaque année ; un contrat a donc été établi dès cette année pour que cela se fasse et que l'entretien soit désormais fait. Il note également que même si les vannes fonctionnent, il n'est pas possible de voir si elles sont étanches ou pas. Lors de la dernière fuite, ils se sont aperçus que même en fermant des vannes, l'eau passait quand même. Concernant les conduites, Alpha-Géo a été mandaté pour établir un plan d'entretien pour leur remplacement. Alpha-Géo a chiffré les conduites qui ont plus de 40 ans, donc à remplacer en premier, et a indiqué un montant d'environ CHF 2,7 millions pour remettre le réseau en état.

Si la commune voulait amortir cet investissement, il faudrait augmenter le prix d'un franc par mètre cube et amortir sur les 60 années à venir.

Comme Mme Yasmine Morier l'a présenté lors de la dernière séance de Conseil, la reprise potentielle de notre réseau par l'AIAE serait une solution de facilité étant donné que tous les frais seraient repris par l'association. Toutefois, les communes qui ont entretenu régulièrement leur réseau ne sont pas forcément d'accord avec cela. L'AIAE a

prévu 13 millions d'investissement afin d'améliorer des stations de pompage et de filtration, mais ce montant n'est pas prévu pour réparer les conduites des communes qui en ont besoin.

Que le réseau soit repris ou non par l'AIAE, il faudra dans tous les cas prévoir une augmentation de l'eau. La commune, en cas de problème, sera toujours responsable de la remise en conformité du réseau.

Il était prévu qu'un préavis soit présenté début 2026 mais cela est repoussé et n'aura pas lieu durant cette législature.

De plus, la Municipalité a profité des pluies et des inondations qu'il y a eu dans de nombreux endroits pour vérifier des bouches d'égout et il a été constaté que certaines n'étaient pas suffisantes, 2 gueules de loup ont ainsi été changées, une au foot et l'autre au Chemin de la Reine-Berthe.

6) Informations des délégués du Conseil Communal dans les organismes intercommunaux

EFAJE :

Mme Carole Bugnon rappelle, comme mentionné lors de la dernière séance, que le budget qui prévoyait une augmentation pour les directeurs de structures et pour les intendants avait été adopté. Notre commune avait voté contre, estimant que ces augmentations n'étaient pas opportunes cette année étant donné l'annonce du Canton de réduire de 10 millions les subventions pour la FAJE. Dernièrement, un mail informatif a été reçu de la part de l'EFAJE. Cette dernière s'est associée à l'AGENOL, le réseau du nord-ouest lausannois, afin de transmettre un courrier aux députés du Grand Conseil pour attirer leur attention sur le fait que la diminution de ces subventions allait poser un grand problème aux communes.

Mme Pamela Burdet ajoute que la FAJE, qui est la faîtière, va encore recevoir des subventions en 2026, elle n'a toutefois pas le montant en tête. Mais pour la suite, il faudra vraiment prévoir les coupes budgétaires.

7) Préavis municipal n° 10/2025 relatif à la modification des statuts de l'Association Intercommunale de la Région d'Echallens (ASIRE)

a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.

b) Discussion

M. Raphaël Meyer note que dans le tableau, il est écrit 23'000 en gras et 97000 en noir à la différence. Il demande si c'est une baisse par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui.

Mme Stéphanie Bigler, boursière communale, répond que l'ASIRE a fait une projection et les colonnes en bleu indiquent ce que le canton versera aux communes qui ont des élèves pondérés qui dépassent. Pour 2026, on constate que la commune de St-Barthélemy recevra environ CHF 23'000.00 du canton ; cet argent devant normalement être versé à l'association. L'ASIRE a fait une projection pour 2028 en prenant toutes les valeurs. Il faut savoir que ces dernières reposent sur des faits concrets de 2024. L'ASIRE l'a réparti différemment sur la base de leurs élèves, sachant les enclassements qu'il allait y avoir et a estimé que notre commune recevrait environ CHF 120'000.00 en 2028, si toutes les constantes de 2024 restent.

Les 97'000 représentent la variation entre les 2 années. Ces chiffres sont très théoriques car ils se basent sur ceux de 2024 et ils ne tiennent pas compte de toutes les constantes qui vont évoluer au niveau du canton.

c) Décision

Accepté à l'unanimité.

8) Préavis municipal n° 11/2025 relatif au budget 2026

- a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.
- b) Discussion

Mme Nathalie Fragnière passe en revue les rubriques du budget.

Rubrique 22.352 (participation au fond de péréquation) :

M. Jean-Pierre Allaz demande pourquoi aucun montant n'est indiqué.

Mme Stéphanie Bigler répond que la répartition a été faite différemment car, avec la nouvelle péréquation, il n'y a plus tout le détail mais le montant complet de la péréquation qui apparaît. Il y a donc 3 postes qui vont ressortir au niveau des comptes, soit la facture sociale, la réforme policière et la péréquation directe. Le montant global de la péréquation directe n'est plus du tout réparti et apparaît au compte 22.452. Avec le nouveau système de la péréquation, les 3 blocs vont être comme ça tant que la commune est sous MCH1 et, sous MCH2, il y aura différentes répartitions qui ne seront plus les mêmes.

Rubrique 3 (domaine et bâtiments) :

M. Raphaël Meyer constate que les revenus ne couvrent pas les charges nécessaires aux bâtiments. Par exemple, au point 3510, il y a un revenu de CHF 37'200.00 et un montant de CHF 37'000.00 de chauffage, cela sous-entend que le locataire de ce bâtiment ne paie que le chauffage et cette constatation est valable pour d'autres bâtiments.

Mme Vilma Pirrello répond que les baux à loyer ont été établis avec des forfaits car les locaux et appartements n'ont pas de compteurs individuels. Une répartition au mètre cube devrait être faite, la Municipalité a donc demandé à la société Cogestim de calculer les mètres cubes à répartir par location. Des travaux pour installer des compteurs individuels ne sont pas envisageables car ils seraient trop conséquents et il n'est pas possible de modifier des baux à loyer facilement. Les forfaits inscrits sur les baux sont minimes et avec les augmentations des dernières années, cela ne suffit plus. Le travail est donc en cours avec Cogestim pour recalculer les charges qui doivent être refacturées aux locataires.

Rubrique 353.314 (entretien) :

Mme Adrienne Favre demande pourquoi les serrures électroniques doivent être remplacées alors qu'elles sont relativement neuves.

M. Giuseppe Greco répond que les serrures qui ont été posées ne sont plus fabriquées, il faut donc les remplacer. La garantie de 2 ans étant échuée depuis peu, la Municipalité a demandé qu'un rabais soit accordé et ils ont obtenu 50% du montant total.

M. Jean-Pierre Allaz demande si c'est la même entreprise qui va effectuer le travail ou si c'est une entreprise plus sérieuse.

M. Giuseppe Greco répond que si une autre entreprise est mandatée, il n'y aura pas le rabais de 50% et les travaux de remplacement coûteront plus cher.

M. Jean-Pierre Allaz constate, concernant les halles est, une diminution d'environ CHF 27'000.00 des locations par rapport à 2024.

M. Giuseppe Greco indique qu'il n'y a plus le garage Paquier.

M. Jean-Pierre Allaz demande si ces locaux sont toujours mis à disposition gratuitement à un habitant du village.

M. Giuseppe Greco répond qu'il l'a expliqué dans ses communications et répète que si un citoyen de la commune a un besoin de stockage, la halle est où il y avait le garage Paquier, est à disposition. Ces locaux ne pouvant pas être loués étant donné leur état. Tant que les locataires actuels restent, ils continuent d'être loués en l'état, mais il ne sera ensuite plus possible de les louer car l'OIBT n'est plus aux normes.

Mme Nathalie Fragnière clos cette discussion étant donné que les explications ont déjà été données lors de précédentes séances.

Rubrique 4 (travaux) :

Mme Véronique Jaquemet demande si les travaux prévus pour l'écopoint apparaissent dans le budget et s'ils feront l'objet d'un préavis.

M. Giuseppe Greco répond que le montant de CHF 20'000.00 est indiqué dans le budget à la rubrique 45.318.1 (enlèvement et élimination ordures). Il précise que ce montant résulte de la moyenne des 3 offres qu'ils ont reçues.

Rubrique 44.331 (amortissement obligatoire) :

M. Raphaël Meyer demande, par rapport au montant de CHF 119'000.00 indiqué, si cela sous-entend la place de jeux et demande si, pour l'année 2025, il y aura un bénéfice constaté car il y a ce montant résultant de la vente des actions.

Mme Stéphanie Bigler répond qu'en 2025 les actions ont été vendues et que le gain de cette vente a été, comme inscrit dans le préavis, versé sur un fonds de réserve prévu à cet effet. Il y aura par conséquent des produits extraordinaires de la vente et un versement sur le fonds de réserve. Quand il y aura l'amortissement total de la place de jeux, le montant sera prélevé sur ce fonds.

A la rubrique 23.480 (prélèvement sur fonds de réserve), il y a le montant de CHF 126'290.00 qui correspond à l'entier du fonds. En 2026, avec l'introduction de MCH2, ce fonds devra être dissout. Le montant maximal de CHF 119'000.00 sera prélevé pour les travaux de la place de jeux, comme prévu dans le préavis ; la différence sera utilisée pour d'autres travaux relatifs au patrimoine communal.

Mme Adrienne Favre souhaite rebondir par rapport au fonds créé avec la vente des actions qui ont rapporté davantage que CHF 126'000.00 et demande où le montant se trouve dans le budget.

M. Daniel Morier répond que seules les actions pour obtenir le montant nécessaire pour les travaux de la place de jeux ont été vendues et que la commune en possède encore. Il rappelle qu'en général, les montants sont amortis sur plusieurs années, toutefois, avec l'introduction de MCH2, ce fonds doit être amorti avant.

c) Décision

Accepté à la majorité.

9) Préavis municipal n° 12/2025 relatif à une demande de dépassements de budget de fonctionnement pour l'exercice 2025

a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.

b) Discussion

M. Raphaël Meyer demande, par rapport aux travaux effectués en 2025 et aux entretiens prévus pour les bâtiments en 2026, si les loyers sont ensuite adaptés.

M. Daniel Morier répond que cette question concerne le budget qui a été voté au point précédent et non pas ce préavis qui traite du dépassement budgétaire.

Mme Pamela Burdet et M. Giuseppe Greco ajoutent que certains travaux sont nécessaires, notamment le changement des fenêtres dans l'appartement de M. Edmond Allaz car il y a des infiltrations d'eau.

Mme Nathalie Fragnière demande s'il y a des questions concernant le préavis dont il est question.

Personne ne demandant la parole, elle passe aux votes.

c) Décision

Accepté à la majorité.

10) Préavis municipal n° 13/2025 relatif au prélèvement de l'indemnité communale pour l'usage du sol de 0,7 ct/kWh sur l'ensemble du territoire communal

a) Le rapport de la commission de gestion et des finances est lu par M. Tonino Natale.

b) Discussion

M. Alexandre Fitzé demande si les montants perçus seront affectés à un fonds destiné aux énergies renouvelables.

Mme Vilma Pirrello répond que c'est le cas de certaines communes qui ont établi un règlement communal à ce propos mais que ce n'est pas le cas pour notre commune.

M. Raphaël Meyer indique que ce n'est pas ce qui est indiqué sur le point 2.

Mme Stéphanie Bigler répond que le préavis explique qu'il y a 2 possibilités de réaffectations des taxes prélevées. Le préavis présenté par la Municipalité concerne le point 1, c'est-à-dire l'indemnité communale pour l'usage du sol, et non pas le point 2. Cela permet donc d'utiliser le montant perçu librement.

M. Bertrand Favre relève qu'il s'agit d'une taxe supplémentaire qui touche les personnes qui consomment de l'électricité et que ce sont donc celles qui travaillent ou qui ont des entreprises qui seront pénalisées.

Mme Vilma Pirrello confirme que celles et ceux qui consomment plus d'électricité paieront forcément plus. Les personnes ayant investi dans le photovoltaïque seront moins impactées.

M. Bertrand Favre constate que ce sont à nouveau les entreprises qui vont payer plus et être pénalisées alors qu'elles le sont déjà en payant 2 taxes pour la déchetterie. Il trouve que ce n'est pas équitable.

M. Cédric Glauser souhaite rendre attentif qu'une entreprise consomme 10 à 20 fois plus qu'un ménage.

Mme Adrienne Favre demande si la Municipalité a examiné qui serait impacté par cette nouvelle taxe en proportion. Car, si on fait le calcul des ménages, ils ne vont pas être très impactés mais, compte tenu des revenus envisagés, cela veut dire que peu de personnes vont payer ces CHF 15'500.00 qui sont attendus. Donc il est vrai que cela touche de manière inéquitable les citoyens. Si l'on veut un système équitable, il est mieux d'augmenter l'impôt.

Mme Stéphanie Bigler répond qu'à l'heure actuelle, cette taxe est déjà prélevée par le canton. L'introduction de cette taxe communale aurait déjà dû être faite au moment des changements. Le canton l'a introduite tout de suite et il ne s'est alors pas posé la question de la proportion. Cela suit le même principe que le « pollueur-payeur ». Les personnes qui ont investi dans des panneaux photovoltaïques ou solaires font des économies. Elle ajoute que des entreprises qui viendraient s'installer et produire sur le territoire communal, ou des sociétés externes qui n'ont pas leur siège social sur la commune et ne payant pas d'impôt, participeraient ainsi à amener une entrée d'argent via ces taxes. Quant à savoir la proportion des personnes qui seraient le plus impactées, la Municipalité ne peut pas savoir la consommation propre à chacun.

Mme Adrienne Favre indique que pour les ménages privés, il y aura effectivement peu d'impact et que ça implique que peu de personnes paieront les CHF 15'500.00 ; cela risque donc de faire une charge importante pour les petites sociétés.

c) Décision

Refusé à la majorité.

11) Propositions individuelles

Mme Nathalie Fragnière informe qu'elle n'en a pas reçu.

Comme indiqué lors de la dernière séance, du fait de l'absence de M. David Favre, elle avait reporté la réponse à sa question concernant la motion qu'il avait déposée en 2023 relative à la création d'une commission de viabilité pour le site sportif.

Malgré son absence à cette présente séance, elle souhaite toutefois apporter les réponses reçues de la part de M. le Préfet :

« Madame la Présidente, Je vous remercie pour votre courriel qui a retenu ma meilleure attention. La lecture de vos lignes m'amène à vous répondre de la manière suivante. La motion telle qu'elle a été déposée n'était pas recevable par le Conseil communal ; elle n'aurait pas dû être mise en discussion au sein du Conseil communal puisqu'elle n'est pas signée par son auteur ».

Mme Nathalie Fragnière fait une parenthèse afin d'informer que dorénavant, si des motions ou autres sont déposées, cela ne doit pas être fait par un mail transmis à la Présidente ou au Président du conseil, mais cela doit être fait en bonne et due forme avec une signature manuscrite. Elle poursuit ensuite la lecture de la réponse obtenue de M. le Préfet :

« De plus, la gestion du patrimoine communal, bâtiments compris, étant de la compétence de la Municipalité, les membres du Conseil communal ne pouvaient pas approuver cette motion. Lorsque Monsieur Favre m'avait contacté, il m'avait dit avoir déposé une motion au Conseil communal il y a plus d'une année et il me demandait quel était le délai accordé à la Municipalité pour répondre. Je lui avais indiqué que la Municipalité devait normalement répondre au prochain conseil mais qu'elle disposait d'une année au maximum pour le faire selon le cadre légal en vigueur. Et, si la Municipalité ne pouvait toujours pas apporter de réponse au bout d'une année, elle devait en informer le Conseil communal en expliquant pour quelle raison cela n'avait pas été possible et en indiquant dans quel nouveau délai ce serait fait. Tenant compte du point 1 comme quoi la motion n'était pas recevable, et puisque cette motion avait été approuvée par les membres du Conseil communal, il appartenait à la Municipalité de revenir lors d'un des conseils communaux qui a suivi en faisant remarquer que cette motion n'était pas recevable vu que la secrétaire s'était renseignée auprès des autorités cantonales et qu'il lui avait été répondu que les membres du Conseil communal n'étaient pas habilités à demander la nomination d'une commission pour étudier la viabilité du site sportif, justement parce que cela n'est pas de la compétence du Conseil communal. Pour rappel, les commissions du Conseil communal sont désignées dans le but de rapporter au sein du conseil après étude d'un préavis présenté par la Municipalité pour que les membres du conseil puissent se faire une idée avant de se prononcer sur une proposition de l'autorité municipale. Le cadre légal en vigueur ne prévoit pas la cogestion entre la Municipalité et le Conseil communal. ».

Elle termine en indiquant que cette réponse a été transmise à M. David Favre.

12) Divers

M. Frédéric Rieubon fait part qu'il a fait partie d'une commission quelques années en arrière sur le choix de la mobilité douce qui relie St-Barthélemy à Echallens. Ils devaient choisir 2 chemins, un qui passait par derrière et celui qui relie Echallens depuis le rond-point. Ils devaient préciser que ce chemin était fait en mode non bitumé car ils ne voulaient pas goudronner car trop cher, c'était donc un sol un peu sablé avec du ciment. Lorsqu'il y est passé dernièrement, il a constaté que ce chemin était dans un piteux état, il y a des ornières peut être faites par les tracteurs ; les trous ont été comblés par des morceaux de cailloux, donc si on y passe, on se tord la cheville. Il souhaiterait donc savoir s'il est prévu de le remettre en état et si cela est à charge de la commune.

M. Bertrand Favre répond étant donné qu'il est agriculteur et souhaite se défendre. Il précise que le chemin dont il est question est celui qui va de la bergerie à Echallens. Quand les AF construisent les chemins, il n'est pas possible de tous les bétonner, le canton oblige à choisir des chemins en gravier. Celui-ci a été choisi pour l'être, stabilisé, c'est-à-dire qu'il y a un peu de ciment avec, mais superficiel. Il est vrai qu'avec les tracteurs, il y a des crampons qui abiment un peu, mais les ornières sont dues au ravinement de l'eau. Le chemin est long et un peu pentu, donc quand il y a de l'eau, ça ravine et ça creuse. Il donne l'exemple d'un autre chemin à la configuration similaire qui a été refait 3 fois et finalement bétonné car il présentait la même problématique.

M. Bertrand Favre continue en souhaitant parler de l'ancienne déchetterie et demande comment la Municipalité voit la chose.

Mme Nathalie Fragnière lui demande de revenir à ce sujet ultérieurement afin de terminer la réponse à la question de M. Frédéric Rieubon et demande si la Municipalité a un autre élément à communiquer à ce sujet.

M. Benoît Favre remarque que si le chemin dont il est question était bétonné, il y aurait plus de voitures qui l'emprunteraient.

Mme Vilma Pirrello indique qu'elle n'a rien à ajouter et que la réponse apportée est tout à fait correcte.

M. Jean Claude Machoud complète que c'est un syndicat qui gère ces chemins AF et qu'il devrait être dissout prochainement. Il précise que certaines parties ne sont pas goudronnées pour la biodiversité.

M. Bertrand Favre ajoute que normalement quand les AF dissolvent le syndicat, ils font une visite, donc cela devrait être protocolé.

M. Bertrand Favre revient sur sa question précédente et fait remarquer que lorsqu'il y avait les bennes on ne voyait pas, mais maintenant qu'elles ne sont plus là, le sol se transforme en gadoue parce que tout le monde roule dessus alors que la partie encore clôturée est sur du dur. Il faudrait voir pour faire quelque-chose.

M. Giuseppe Greco répond que la Municipalité a été approchée par un potentiel locataire qui souhaiterait faire de la vente de voitures d'occasion et qui s'occuperait de l'entretien du terrain. Comme il ne s'agit pour le moment que d'un projet, la Municipalité communiquera à ce sujet lorsque ce sera plus concret.

Mme Céline Savary remarque que l'intervention de M. Raphaël Meyer concernant l'adaptation des loyers à la suite des rénovations était pertinente. Elle regrette qu'il n'y ait pas eu de réponse concrète à ce propos.

M. Giuseppe Greco prend en exemple le local à la Route du Village 1 pour répondre. L'ampleur des travaux n'était pas connue lorsqu'ils ont débuté. Le bail a été confié à la gérance qui a repris les mêmes conditions que celles de l'ancien locataire et la Municipalité a remarqué par la suite qu'il manquait la partie arrière et il n'est pas possible de modifier le bail signé. Il y a donc des pourparlers avec le locataire actuel pour établir un avenant et augmenter le loyer. Il ajoute que Cogestim a justement été mandaté pour faire une évaluation de tous les baux.

Mme Pamela Burdet précise que dans ce bâtiment, il y a aussi le locataire à l'étage où des travaux sont prévus par rapport entre autres aux infiltrations d'eau et que son loyer n'a pas été modifié non plus.

Mme Viviane Favre a une question par rapport à la grande-salle. Elle indique que, fin novembre, la société des dames a organisé un repas en faveur du Rwanda et lorsqu'elles sont arrivées, il n'y avait pas d'eau chaude, les casseroles étaient sales, de même que les plaques du four, il a fallu détartrer les bouilloires et les cruches. Elle se demande par conséquent ce que fait le concierge.

M. Giuseppe Greco répond qu'à la suite de cela, il a une discussion houleuse avec le concierge qui a fait part qu'il allait prendre en considération les remarques. Par rapport à l'eau chaude, le concierge a remarqué qu'une personne avait démonté le boiler, mais ils ne savent pas qui a fait ça.

M. Benoît Favre demande quand des arbres seront replantés au cimetière.

M. Jean Claude Machoud répond que c'est au budget de l'année à venir.

M. Bertrand Favre tient à apporter un complément d'information par rapport à l'AIAE et indique que cette dernière a acheté la tour d'eau à la commune de Goumoens. Des antennes sont dessus et rapportent un peu d'argent qui sera utilisé pour la rénover et la repeindre.

M. Raphaël Meyer souhaite rendre attentive la Municipalité d'être plus vigilante à l'avenir quant à l'agenda des manifestations au sein du village afin qu'il n'y en ait pas 2 en même temps ; comme ce qui s'est passé cette année avec des portes-ouvertes de fenêtres de l'avent qui ont eu lieu en même temps que d'autres organisations.

Mme Pamela Burdet le remercie pour cette remarque et en prend bonne note. Normalement ils essaient de coordonner au mieux, mais comme les portes-ouvertes des fenêtres de l'avent étaient une première, il est vrai qu'ils n'ont pas été attentifs à cela.

Plus personne ne demandant la parole, la Présidente souhaite à toutes et à tous des belles fêtes de fin d'année et lève la séance à 21h10.

St-Barthélemy, le 14 janvier 2026

La Présidente		La Secrétaire
		
Nathalie Fragnière		Carole Bugnon